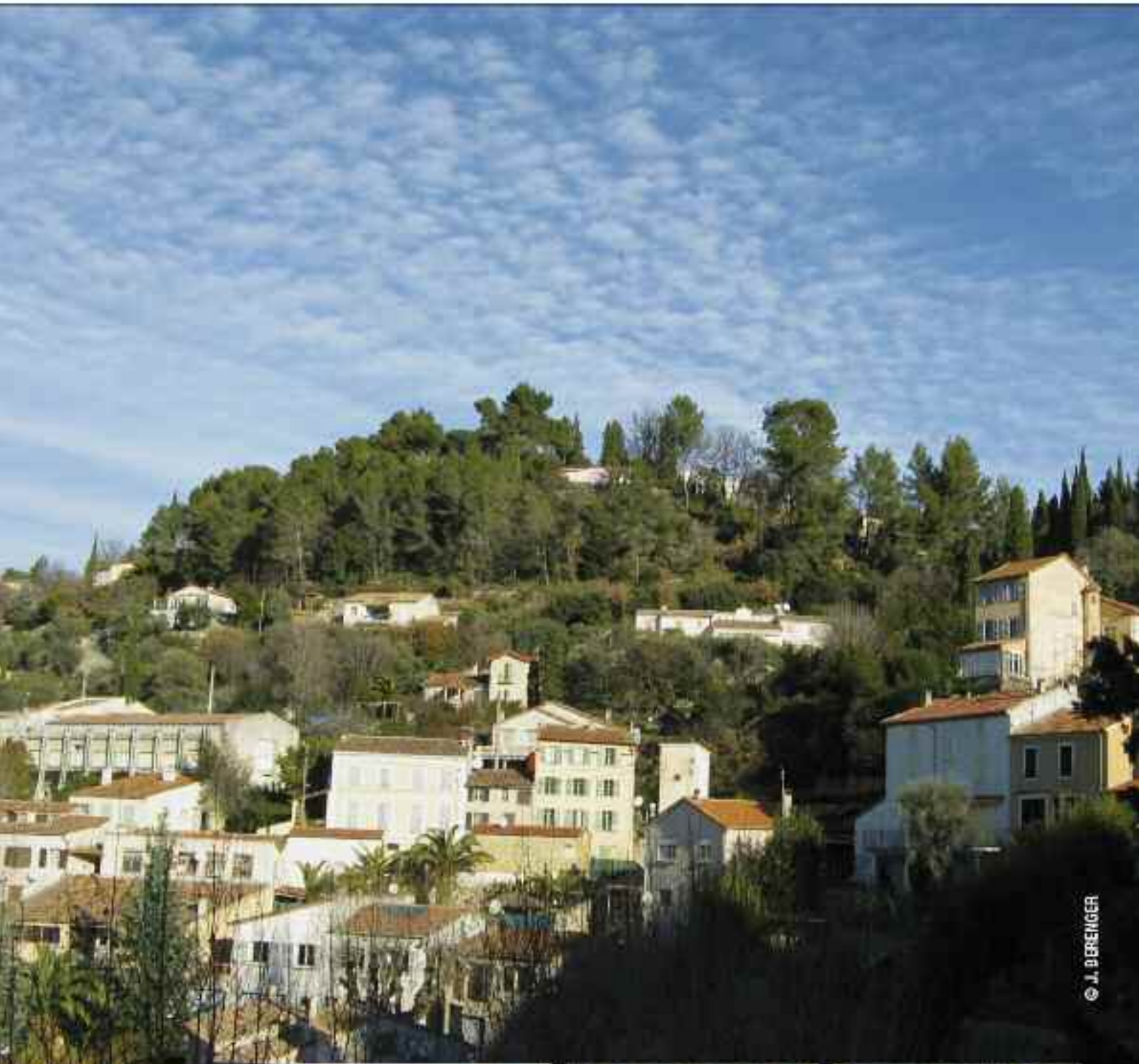


# CALLIAN

BULLETIN MUNICIPAL - N°72 AVRIL 2015 - WWW.CALLIAN.FR



© J. BERENGER



# Sommaire

conseils municipaux

04

dossier

12

info-echos

16

associations

22

callian pratique

26

guide administratif

27



**Mes chers concitoyens,**

En tout premier lieu, j'ai à vous présenter des remerciements pour l'ampleur du soutien dont j'ai bénéficié, avec ma colistière Josette Mimouni, dans le nouveau scrutin départemental qui s'est tenu les 22 et 29 mars derniers. Avec plus de 61 % des voix au premier tour et presque 64 % au second, le soutien de Callian a été fort et clair, et il fait chaud au coeur ! Je n'y vois pas bien sûr une approbation sans mesures et sans limites. Je sais que chacun comprend bien que c'est l'intérêt d'une commune que d'avoir un maire qui exerce des responsabilités. Par ailleurs, je suis attentif au message porté par d'autres votes, qui s'expriment notamment, dans notre canton, dans les bureaux de vote de la plaine : il faudra savoir y répondre.

Pour Callian, j'ai souhaité mettre au centre de cet éditorial la question du Plan Local d'Urbanisme. En effet, depuis l'adoption de notre P.L.U., le cadre national des règles d'urbanisme a été bouleversé (et le mot est faible) par le dispositif de la loi ALUR. Sous le prétexte de favoriser l'accès au logement, notamment en grande banlieue parisienne, des notions fondamentales du droit de l'urbanisme, comme celle de superficie minimale pour construire, ont disparu. Pour notre document, adopté dans le but de ralentir la progression démographique de notre commune, cela porte le risque d'un développement très rapide tous azimuts, que non seulement nous n'avons pas voulu, mais que nous ne serions pas capables d'encaisser en termes de services publics, de réseau routier, d'électricité, d'eau, de places à l'école, etc...



## PERMANENCES EN MAIRIE



**François CAVALLIER - Maire,**  
Toute la semaine sur rendez-vous

**Jean-Luc ANTONINI- 1<sup>er</sup> adjoint**  
*Administration générale, finances, marchés publics, Economie locale*  
Lundi de 14h00 à 17h00, sur rendez vous

**Jacques BERENGER- 2<sup>ème</sup> adjoint**  
*Budgets, culture, vie associative, communication papier*  
Jeudi de 9h00 à 12h00, sur rendez vous

**Sylvie AMAND-VERMOT- 3<sup>ème</sup> adjointe**  
*Développement durable, espaces verts*  
Lundi de 14h00 à 17h00, sur rendez vous

**Gérard CAMUZAT- 4<sup>ème</sup> adjoint**  
*Travaux, bâtiments communaux, Réseaux électricité et télécom*  
Mercredi de 9h00 à 12h00, sur rendez vous

**Corinne GUIGNON- 5<sup>ème</sup> adjointe**  
*Ecoles, social, sports, intergénérationnel*  
Mercredi de 14h00 à 17h00, sur rendez vous

**Isabelle DERBES- 6<sup>ème</sup> adjointe**  
*Tourisme, communication en ligne*  
Sur rendez- vous

**Philippe CAUVIN- Conseiller municipal délégué**  
*Sécurité, risques majeurs, agriculture, Eau et assainissement*  
Mardi de 14h30 à 17h00, sur rendez vous

Comme des centaines d'autres communes en France ainsi concernées, et sans l'avoir voulu, tant au contraire nous nous en serions bien passés, notre commune va donc, pour mettre en place des contre-mesures à cette loi ALUR, engager une modification de notre Plan Local d'Urbanisme. Il s'agit bien d'une modification et non d'une révision : elle portera donc sur des éléments de règlement et non sur des changements de zonage.

Il sera donc inutile cette fois de solliciter les services, les élus ou le commissaire enquêteur pour rendre constructible un terrain qui ne l'est

pas : contrairement à une révision (qui n'est pas aujourd'hui à l'ordre du jour), une modification ne le permet pas.

Cela n'empêchera pas la procédure d'apporter, sur la vision que chacun de nous a de sa commune, son lot de perspectives nouvelles à confronter.

**François Cavallier,**

*Maire de Callian,*

*Vice-Président du Conseil Général du Var*

## Mairie

**Téléphone**

04 94 39 98 40

**Télécopie**

04 94 39 98 41

**Site**

[www.callian.fr](http://www.callian.fr)

**E-mail**

[mairiecallian@callian.fr](mailto:mairiecallian@callian.fr)

<b>Directeur général des Services</b> .....	Jean-Claude RENUCCI
<b>Urbanisme</b> .....	Estelle MASSOT, Alicia VACCA
<b>Comptabilité</b> .....	Jany BENICHON
<b>Service du Personnel</b> .....	Véronique VIOLA
<b>Accueil</b> .....	Véronique MERLE, Anaïs CARBONNEL
<b>Etat-Civil, aide sociale</b> .....	Véronique MERLE
<b>Secrétariat Général</b> .....	Fabienne ANCELLET
<b>Service technique</b> .....	Nicolas NORMAND
<b>Service technique de l'eau</b> .....	Luc GRAS
<b>Service de l'eau</b> .....	Jany BENICHON, Cindy MARINO
<b>Service jeunesse</b> .....	Stéphane BURGIO-ORTIZ
.....	<a href="http://www.jeunesse.callian.fr">www.jeunesse.callian.fr</a>
<b>Service culturel</b> .....	Graziella TALLENT,
.....	Anaïs CARBONNEL, Laetitia ROLS
<b>Service médiathèque et patrimoine</b> .....	Graziella TALLENT
.....	Chloé DE BOUTER
<b>Police municipale (04 94 76 42 12)</b> .....	Frédéric MARIANI
.....	Philippe LELIEVRE, ASVP : Yann BALMET
<b>Office de Tourisme (04 94 47 75 77)</b> .....	Laetitia ROLS



# Procès-verbal

## du conseil municipal du 29 NOVEMBRE 2014

En ouverture de séance, Monsieur le Maire propose d'accueillir Mesdames Sylvie RAFFIN-CALLOT et Rosanne PILON du SIVU de la Haute Siagne, pour une présentation du SAGE.

1/ Le procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

2/ Décision modificative N°3 Budget Principal :

Monsieur BERENGER présente la décision modificative permettant de procéder à une augmentation de crédits en fonctionnement d'un montant de 45 722 € et de 17 000,00 € en investissement. Adoptée à l'unanimité.

3/ Décision modificative n° 2 Budget eau et assainissement :

Monsieur BERENGER détaille la DM N°2 permettant de procéder à une augmentation de crédits budgétaires pour un montant de 6 100,00 € en fonctionnement et 15 500 € en investissement.

Adoptée à l'unanimité.

4/ Mandat spécial pour le congrès des Maires,

Monsieur BERENGER propose d'accorder un mandat spécial à Monsieur le Maire, Monsieur ANTONINI et Monsieur CAMUZAT pour leurs déplacements au congrès des Maires du 24 au 27 novembre 2014, sur la base du plafonnement des dépenses tel que précisé lors du dernier conseil municipal. Adopté à l'unanimité.

5/ Remboursement d'un trop perçu pour l'ALSH :

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil de rembourser un trop perçu de 50 € pour l'ALSH été 2014, à Monsieur GRAILLE.

Adopté à l'unanimité.

6/ Suppression de l'abattement général à la base antérieurement institué de la taxe d'habitation

(annule et remplace la DCM N°2014-09/003 du 25/09/2014) :

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'annuler et de remplacer la DCM du 25/09/2014, concernant l'abattement général relatif à la taxe d'habitation en précisant que cette décision sera effective à compter du 1er janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité.

7/ D.E.T.R. 2015 :

Monsieur le Maire propose de solliciter au titre de la D.E.T.R. 2015 une subvention dans le cadre de la création d'une voie communale dans la zone artisanale et commerciale. En effet, cette opération permettant de favoriser le développement économique de la commune, réunit les critères d'éligibilité à cette subvention.

Adoptée à l'unanimité.

8/ Demande de subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire 2015 de Madame le Sénateur Maire C. HUMMEL :

Monsieur le Maire propose au conseil de solliciter auprès de Madame le sénateur Maire, Christiane HUMMEL, au titre de sa réserve parlementaire 2015, une subvention de 15 000 € pour la rénovation du chemin des Hautes Cottes d'Emboure. Adoptée à l'unanimité.

9/ Demande de subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire 2015 de Monsieur le Député Olivier AUDIBERT-TROIN:

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de Monsieur le Député Olivier AUDIBERT-TROIN, au titre de sa réserve parlementaire 2015, une subvention de 10 000 € pour le confortement du mur de soutènement du stade jouxtant le groupe scolaire. Adoptée à l'unanimité.

10/ Demande de subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire 2015 de Monsieur le Sénateur Maire H. FALCO :

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de Monsieur le sénateur Maire Hubert FALCO, au titre de sa réserve parlementaire 2015, une subvention de 10 000 € pour les travaux de rénovation de la salle des sports de Callian.

Adoptée à l'unanimité.

11/ Prise de possession de cinq biens sans maître :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'intégrer dans le domaine communal les cinq biens vacants et sans maître ci-dessous, conformément aux textes en vigueur :

- Parcelle D 239 située au Touos Aussel
- Parcelles A 169, A 170, A 172 et A 177 situées au Rey de Siagne. Adoptée à l'unanimité.

12/ Lancement de la procédure d'acquisition de terrains par le biais des biens vacants et sans maître :

Monsieur le Maire propose de lancer la procédure des biens vacants et sans maître pour la parcelle K 10 d'une superficie de 2630 m<sup>2</sup> située les Villards des Granges et la parcelle K 139 d'une superficie de 380 m<sup>2</sup> située les Villards de Traversière. Adopté à l'unanimité.

13/ Délibération spécifique fixant la participation pour le financement de l'élargissement d'une voie publique existante (chemin des Gâches) :

Monsieur le Maire précise au conseil qu'il s'agit de mettre en place une participation des riverains pour l'élargissement du Chemin des Gâches à hauteur de 2,38 € par m<sup>2</sup> de terrain.

Adoptée à l'unanimité.

14/ Délibération spécifique fixant la participation pour le financement de l'extension du réseau électrique sur une voie publique existante (chemin des Plaines de Mireur) (annule et remplace la DCM du 20/06/2014):

Monsieur le Maire propose d'adopter une participation pour l'extension du réseau électrique chemin des Plaines de Mireur à hauteur de 2,09 € par m<sup>2</sup> de terrain et ce sur la base de l'étude exploratoire réalisée par ERDF.

Adoptée à l'unanimité.

15/ Renouvellement des tarifs ALSH 2015 :

Monsieur le Maire propose de renouveler, sans aucune modification les tarifs de l'ALSH 2015, conformément au tableau ci-dessous :

Adopté à l'unanimité.16/ Motion de soutien à l'action de l'AMF :

<b>TARIFS ALSH de CALLIAN 2015 - VACANCES ET MERCREDI</b>			
<b>QUOTIENT FAMILIAL CAF</b>	<b>Tarif pour 1 enfant En € Pour une journée</b>	<b>Tarif par enfant pour 2 enfants en € Pour une journée</b>	<b>Tarif par enfant pour 3 enfants en € Pour une journée</b>
Inférieur à 300 €	3.00	2.70	2.50
Inférieur à 500 €	4.00	3.70	3.50
De 501 à 650 €	5.00	4.70	4.50
De 651 à 800 €	7.00	6.70	6.50
De 801 à 950 €	9.00	8.70	8.50
De 951 à 1100 €	11.00	10.70	10.50
De 1101 à 1250 €	13.00	12.70	12.50
Supérieur à 1250 €	15.00	14.70	14.50
<b>TARIFS ALSH DU MERCREDI EN DEMI JOURNEE</b>			
Inférieur à 300 €	1.50	1.35	1.25
Inférieur à 500 €	2.00	1.85	1.75
De 501 à 650 €	2.50	2.35	2.25
De 651 à 800 €	3.50	3.35	3.25
De 801 à 950 €	4.50	4.35	4.25
De 951 à 1100 €	5.50	5.35	5.25
De 1101 à 1250 €	6.50	6.35	6.25
Supérieur à 1250 €	7.50	7.35	7.35
<b>TARIFS JOURNEES SPECIFIQUES (randonnées, raquettes...)</b>			
01 Chaque famille devra payer un montant fixe de 5 € plus le montant correspondant à leur quotient familial.			

Monsieur le Maire propose de soutenir l'action de l'AMF alertant solennellement les pouvoirs publics des conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat aux communes.

Il ajoute qu'on assiste à une dérive de la décentralisation qui consiste à transférer des compétences de l'Etat aux collectivités locales, sans compensation financière.

Adoptée à l'unanimité.

17/ Signature d'un procès-verbal avec le Conseil Général :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer avec le Conseil Général un procès-verbal de remise à titre gracieux de 5 motopompes. Adoptée à l'unanimité.

18/ Modification du règlement de l'eau :

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'ajouter un article au règlement de l'eau avec le libellé ci-dessous :

« En cas d'impayés, si l'abonné loue son bien, la

commune pourra poursuivre le locataire sur présentation, par le propriétaire, d'un bail de location en bonne et due forme. »

« En cas d'absence de consommation prolongée et continue d'une durée supérieure à deux ans, la commune se réserve le droit de suspendre la distribution de l'eau. »

En pratique, il s'agit pour la collectivité de pouvoir poursuivre non seulement le propriétaire mais également le locataire en cas d'impayé.

Monsieur DELUT précise qu'il ne s'agit pas de réactiver une taxe supplémentaire lors d'un réabonnement faisant suite à une suspension de distribution d'eau. Adoptée à l'unanimité.

19/ Forêt communale – programme et destination des coupes exercice 2015 :

Monsieur le Maire propose de fixer le programme des coupes à la parcelle n° 6 A du bois communal du Défens qui seront vendues par l'ONF pour le compte de la commune de Callian, ceci dans le cadre du programme d'aménagement forestier 2011/2030. Adopté à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

A/ Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la cérémonie des vœux se déroulera le vendredi 09 janvier à 18 h 30 à la salle des sports.

B/ Monsieur le Maire revient sur les intempéries qui ont touché durement le Département du Var. Notre commune a subi très peu de dégâts, en raison notamment des nombreux travaux de canalisation des eaux pluviales et de l'obligation de créer des bassins écrêteurs pour les porteurs de projets dans la zone artisanale et commerciale.

C/ Monsieur LOUIS souhaite alerter les conseillers sur l'importance de certains points qui sont à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire du 02 décembre 2014, notamment sur l'organisation de la collecte des déchets.

Monsieur le Maire précise que l'objectif est d'étendre aux 9 communes membres le principe d'une régie communautaire de la collecte des déchets.

Considérant qu'on ne peut mutualiser sans penser au coût des investissements, il indique qu'il s'abstiendra lors du vote.

Il ajoute que des débats importants ont lieu sur le schéma de mutualisation qui doit être mis en place en 2015, faute de quoi, certaines dotations de l'Etat pourraient être diminuées. Monsieur MOUMDJIAN souhaite, au niveau du tourisme, défendre l'identité de Callian, même s'il est favorable à la mutualisation de certains équipements. Monsieur DELUT indique qu'il existe un projet intercommunal intitulé « La Maison du Lac » qui pourrait être un très bel office de tourisme intercommunal.

D/ Monsieur MOUMDJIAN souhaite connaître la règle du jeu concernant le nombre de conseillers municipaux habilités à siéger aux commissions communautaires. Monsieur le Maire précise que lorsque nous avons délibéré, le règlement n'était pas très précis.

Désormais il serait question de n'accepter que deux conseillers par commune, ce qui n'excuse en rien l'accueil glacial réservé délibérément à Madame MERMOZ à la communauté de communes.

Madame DERBES considère que Michel MOUMDJIAN en tant que président de l'OTSI devrait faire partie de la commission communautaire du tourisme.

# Procès-verbal du conseil municipal du 09 FEVRIER 2015

En ouverture de séance, Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'ajouter un ordre du jour complémentaire pour les points suivants :

- 1/ Modification du règlement de l'eau
- 2/ Mandat spécial
- 3/ Cession d'une partie d'un sentier rural quartier du Vignaou (annule et remplace la DCM du 15/11/2012). Approuvé à l'unanimité.

1/ Le procès-verbal du 29 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

2/ Ratios promus-promouvables :

Monsieur le Maire propose de fixer les ratios d'avancement de grade, conformément au tableau ci-dessous : Adoptés à l'unanimité.

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)	OBSERVATIONS
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> Classe	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	100	
Attaché Territorial	Attaché Principal	100	
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise principal	100	
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	100	
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	100	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	100	
Agent d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	Agent d'animation 1 <sup>ère</sup> classe	100	
ATSEM principale 2 <sup>ème</sup> classe	ATSEM principale 1 <sup>ère</sup> classe	100	
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques 2 <sup>ème</sup> classe	Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques 1 <sup>ère</sup> classe	100	
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100	
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100	
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100	
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100	
Assistant de conservation 2 <sup>ème</sup> classe	Assistant de conservation 1 <sup>ère</sup> classe	100	
Assistant de conservation principal 2 <sup>ème</sup> classe	Assistant de conservation principal 1 <sup>ère</sup> classe	100	
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe	100	
ATSEM Principal 2 <sup>ème</sup> classe	ATSEM Principal 1 <sup>ère</sup> classe	100	
GARDIEN	BRIGADIER	100	
BRIGADIER	BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	100	

3/ Création et suppression de postes :  
Dans le cadre de l'avancement de grade des agents

de la commune, la création et la suppression de trois postes comme énumérés ci-dessous :

Service Technique :

#### SUPPRESSION

- 1 Adjoint technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, Groupe Hiérarchique 2 - catégorie C, Echelle 5 – 8<sup>ème</sup> échelon, IB 396 - IM 360.
- 1 Adjoint technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, Groupe Hiérarchique 2 - catégorie C, Echelle 5 – 9<sup>ème</sup> échelon, IB 423 - IM 376.

#### CREATION

- 1 Adjoint technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, Groupe Hiérarchique 2 - catégorie C, Echelle 6 – 4<sup>ème</sup> échelon, IB 416 - IM 370.
- 1 Adjoint technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, Groupe Hiérarchique 2 - catégorie C, Echelle 6 – 5<sup>ème</sup> échelon, IB 437 - IM 385.

Service Social :

#### SUPPRESSION

- 1 ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, Groupe Hiérarchique 2 - catégorie C, Echelle 5 – 11<sup>ème</sup> échelon, IB 454 - IM 398.

#### CREATION

- 1 ATSEM Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, Groupe Hiérarchique 2 - catégorie C, Echelle 6 – 6<sup>ème</sup> échelon, IB 457 - IM 400. Adoptée à l'unanimité.

4/ Participation financière de la commune à l'ODEL VAR pour l'année 2015 :

Monsieur le Maire rappelle que l'ODEL VAR est une association dépendant du Conseil Général et qui organise des séjours pour les enfants.

Il propose de reconduire pour l'exercice 2015, la participation de la commune à l'ODEL Var selon les barèmes ci-dessous :

. pour un séjour inférieur ou égal à 17 jours 50 Euros

. pour un séjour de 18 jours et plus 75 Euros

Adoptée à l'unanimité.

5/ Liste des marchés et MAPA attribués en 2014  
Monsieur le Maire propose, conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics, de recenser les marchés et MAPA, attribués en 2014 conformément au tableau ci-dessous :

INTITULE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRE	Attribué le	MONTANT DU MARCHÉ
<b>TRAVAUX</b>			
2013/008 Création d'une conduite d'eaux pluviales et d'AEP au lieu-dit Les Combes/chemin de Dayan	SAS Alain TAXIL Quartier St Eloi 83440 – FAYENCE	04/02/2014	200 633 € HT
2014/001 Création d'une conduite d'eaux pluviales au lieu-dit Les Combes	SAS Alain TAXIL Quartier St Eloi 83440 – FAYENCE	12/05/2014	120 010 € HT
2014/004 Travaux de Peinture salle des sports	DB Constructions 83440 - MONTAUROUX	16/10/2014	6 000 € HT
2014/005 Travaux de rénovation du SAS d'entrée salle des sports	DB Constructions 83440 - MONTAUROUX	16/10/2014	9 000 € HT
2014/006 Confortement d'un mur de soutènement terrain de sports	SAS Alain TAXIL Quartier St Eloi 83440 – FAYENCE	23/10/2014	15 185 € HT
<b>SERVICES</b>			
2014/002 Travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement de la commune de Callian	SAS Alain TAXIL Quartier St Eloi 83440 – FAYENCE	16/05/2014	118 455 € HT
2014/003 Entretien et maintenance des installations de climatisation aux écoles, à l'hôtel de ville et au château GOERG	Entreprise ROUSTAN 83440 - MONTAUROUX	04/08/2014	2 840 € HT/AN



6/ Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2014 :

Monsieur le Maire, conformément aux textes en vigueur, propose de recenser les cessions et acquisitions de l'exercice 2014, comme énumérées ci-dessous :

-Cession du véhicule HYUNDAI de la police municipale pour un montant de 3 200 €.

-Cession de la parcelle C 254 située quartier du Clos des Adrechs pour un montant de 16 000 €.

Adopté à l'unanimité.

7/ Réajustement de la taxe de séjour :

Monsieur le Maire propose de réajuster les tarifs de la taxe de séjour, à compter du 1er mars 2015, conformément au tableau ci-dessous :

Mélanie MAURIN demande comment se déroule l'encaissement des taxes de séjour des particuliers qui louent leur maison.

Monsieur le Maire rappelle que le paiement est déclaratif auprès de la trésorerie de Fayence.

Il faut donc sensibiliser les différents propriétaires à leurs obligations.

	CAMPINGS	MEUBLES ou CHAMBRE D'HOTES	HOTELS ou RESIDENCES DE TOURISME
<b>Non classé</b>		0,30 €	0,50 €
*	0,20 €	0,35 €	0,60 €
**	0,20 €	0,45 €	0,70 €
***	0,20 €	0,55 €	1,50 €
****			1,50 €

Adopté à l'unanimité.

8/ Délibération de principe pour la prise en charge des frais liés aux fêtes et cérémonies pour l'exercice 2015 :

Monsieur le Maire propose de fixer la liste des fêtes et cérémonies ci-dessous, dont les frais seront imputés au compte 6232.

- Cérémonie des voeux
- cérémonies commémoratives (30 avril, 8 mai, 8 juin, 18 juin, 14-15 août, 11 novembre, 5 décembre),
- Fête Nationale (14 juillet)
- Fêtes locales (Ste Maxime, St Donat),
- Festival du Violoncelle,
- Quatuors à Cordes,
- Festiv'art de rue

- Les Olivades - Fête de l'Andouillette

- Marchés potiers - Jumelage

Monsieur le Maire précise qu'à compter de l'année 2015, la cérémonie des vœux et la fête de l'andouillette ont été ajoutées. Madame TANZI demande si le Festiv'art de rue aura bien lieu cette année. Madame DERBES répond que la commission tourisme se réunira prochainement pour y réfléchir. Adoptée à l'unanimité.

9/ Modification de la commission communautaire « tourisme » :

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation d'intégrer Monsieur Michel MOUMDJIAN en lieu et place de Monsieur Christian LOUIS dans la commission « Tourisme » de la communauté de communes.

Mélanie MAURIN demande quelle est la position de la commune dans le cadre de la mutualisation des offices de tourisme.

Monsieur le Maire répond qu'il est favorable à une mutualisation mais non à un transfert de compétences.

L'idéal serait d'arriver à un consensus avec les autres communes.

Parmi les communes membres, certaines n'ont pas de bénévoles et même pas d'OTSI. D'autres considèrent que la proximité possède des vertus irremplaçables. Adoptée à l'unanimité.

10/ Signature d'une convention avec l'AIST 83 :

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec l'AIST 83 dans le cadre de la médecine du travail obligatoire. Adoptée à l'unanimité.

11/ Délibération mandatant le CDG 83 afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer une convention de participation avec le CDG 83 permettant :

- 1/ de participer au financement des cotisations des agents pour le volet prévoyance (santé)
- 2/ de retenir la convention de participation

3/ de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation volet prévoyance (santé) que le Centre de Gestion du Var va engager, conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et à ce titre, lui donne mandat et prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Var.

4/ de fixer le montant unitaire de la participation de la collectivité par agent et par mois, comme suit :

Montant (brut ou net) en euros : 10 €  
Adoptée à l'unanimité.

12/ Modification des statuts de la SPL Ingénierie Départementale 83 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune adhère à la SPL ID 83 qui propose des conseils en ingénierie aux communes membres. Il propose d'accepter les modifications de l'article 7 des statuts de la SPL ID 83.  
Adoptée à l'unanimité.

13/ Signature d'une convention pour l'organisation du Tour du Haut Var :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de verser une subvention de 500 € pour l'organisation du Tour du Haut Var par le biais d'une convention.  
Adoptée à l'unanimité.

14/ Création d'un budget annexe « assainissement » :

La commune ayant plus de 3000 habitants, il y a obligation de créer un budget assainissement distinct de celui de l'eau.

Monsieur le Maire propose donc la création au 01er janvier 2015 du budget annexe relatif à l'assainissement qui sera dénommé « Budget annexe assainissement ».  
Adoptée à l'unanimité.

15/ Versement d'une subvention à la coopérative scolaire :

Monsieur le Maire informe le conseil que lors des années précédentes la commune versait une subvention de 6100 € à la coopérative scolaire. Il propose pour l'exercice 2015 de verser, par anticipation, une subvention de 7500 €, incluant un voyage scolaire à ST JEAN DE MONTCLAR  
Adopté à l'unanimité.

#### ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1/ Modification du règlement de l'eau :

Monsieur le Maire explique au conseil que la population communale dépassant désormais les 3000 habitants, l'assujettissement à la T.V.A. du service de l'eau devient obligatoire conformément aux taux ci-dessous :

-5,5 % pour la consommation et les abonnements liés à celle-ci  
-20 % pour tout ce qui concerne les travaux (branchement et autres prestations)  
Adoptée à l'unanimité

2/ Mandat spécial :

Monsieur BERENGER propose d'accorder un mandat spécial à Monsieur François CAVALLIER pour son déplacement à PARIS des 10 et 11 février 2015 afin d'assister au Colloque « Microsoft TechDays 2015».  
Adopté à l'unanimité.

3/ Cession d'une partie d'un sentier rural quartier du Vignaou (annule et remplace la DCM n°2012-11/010 du 15/11/2012) :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de céder à la SCI VILLEBLAIN l'ancien sentier rural situé quartier du Vignaou pour un montant de 10 000 €. Cette cession fait suite à une enquête publique qui s'est déroulée en bonne et due forme.  
Adoptée à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

A/ Madame TANZI demande s'il est possible d'installer un ralentisseur à proximité du restaurant « Le Bellevue » au centre village.

Monsieur le Maire propose d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission travaux, tout en précisant que la traversée du centre ancien est déjà en zone 30.

B/ Monsieur le Maire informe les élus qu'un consensus a été trouvé entre les maires de la

communauté de communes au sujet de la prochaine édition du festival des quatuors à cordes.

En effet, le festival sera concentré sur 4 jours pour l'exercice 2015 qui sera une édition de transition.

La direction commerciale en sera confiée à un nouveau prestataire pour un prix trois fois inférieur au précédent.

C/ Monsieur MOUMDJIAN rappelle aux élus qu'un spectacle polyphonique Corse sera organisé le 20 février à l'église Notre Dame de l'Assomption.



© Le Clos de Callian



# SOYEZ SECS AVEC LES MOUSTIQUES



L'Etat et le Conseil Général ont mis en place un comité de pilotage chargé de suivre le plan de lutte contre la prolifération de ce moustique.

Ils ont confié à l'EID Méditerranée (Entente Inter-départementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen), opérateur publics territorial dans le sud de la France, une démarche de surveillance, de prévention et de contrôle antivecteur.

Vous trouverez tous les renseignements indispensables sur le site internet dédié à cette lutte : [www.albopictus83.org](http://www.albopictus83.org)

Les femelles d'*Aedes albopictus* (dit « moustique tigre ») pondent leurs œufs à sec ou à la limite d'eaux stagnantes. Au contact de l'eau, les œufs éclosent et donnent des larves. Au bout de 5 à 6 jours, ils donnent des moustiques adultes et... piqueurs. Les gîtes de reproduction d'*Aedes albopictus* sont majoritairement « fabriqués » par l'Homme, le plus souvent en milieu urbain ou périurbain, au sein des domiciles privés (cours, jardins, balcons...). Impossible de les recenser tous, car ils sont temporaires, aléatoires ou difficiles d'accès. La façon la plus efficace de se protéger, c'est : évacuer les eaux stagnantes ou, mieux encore, supprimer physiquement ces gîtes larvaires.





# OLÉICULTURE

## BACTERIE XYLELLA FASTIDIOSA

### Appel à la vigilance

*maintien et amplification du réseau de surveillance :*

Dès le 18 mars 2014, nous vous avons informé sur la menace que représente l'arrivée dans le sud de l'Italie de la bactérie *Xylella fastidiosa* (voir BSV Olivier n°1 / 2014) et sur la mise en place en France d'un réseau de surveillance.

À ce jour aucune présence de la bactérie en France n'a été relevée. Seuls des plants de caféier porteurs de la bactérie ont été interceptés avant leur entrée dans le pays.

Cette bactérie a été détectée fin novembre 2013 sur des oliviers dans la Province de Lecce, dans la Région des Pouilles, dans le sud de l'Italie.

Une décision d'exécution de l'Union Européenne (13/02/2014, notifiée sous le numéro C(2014) 726) interdit le transport de matériel végétal en provenance de cette Province, à l'exclusion des plantes réputées indemnes (article 1 et annexes 1 et 2 de la décision exécution).

L'UE a commandité une expertise auprès de l'EFSA (Autorité Européenne pour la Sécurité des Aliments) qui a été publiée en janvier 2015 :  
<http://www.efsa.europa.eu/fr/press/news/150106.htm>

À ce jour la zone de présence de la bactérie est restée confinée dans la Province de Lecce, où 8000 ha d'oliviers ont été détruits. Les autorités italiennes ont mis en place des mesures de confinement et d'éradication des oliviers atteints.

Cette maladie concerne en particulier l'olivier, mais aussi de nombreuses autres plantes cultivées, ornementales et forestières : le laurier rose est tout particulièrement vulnérable. Les spécialistes savent que les agrumes, les pêchers, les amandiers, les abricotiers, les pruniers peuvent également être atteints, mais aussi des chênes et des variétés d'acacias et de pervenche.

La connaissance exacte de la liste des végétaux vulnérables n'est pas connue de façon exhaustive à ce jour. Aucune information actuellement sur une sensibilité variétale des oliviers. La diffusion de la bactérie se fait essentiellement par les plants de végétaux ou les greffes. Les olives et les noyaux ne sont pas considérés comme des moyens de propagation. Les insectes qui se nourrissent du xylème des végétaux sont tous potentiellement des vecteurs de transport de la bactérie. Ils sont très divers et très nombreux et il n'est pas envisageable de les éradiquer par des pesticides.

Il faut bien reconnaître que de nombreuses zones d'ombre entourent cette bactérie qui avait jusqu'ici commis de gros dégâts sur les agrumes au Brésil et la vigne aux États-Unis.

Le Ministère de l'Agriculture (DGAL et SRAL dans les régions) a décidé de renforcer le dispositif de surveillance dont les bases ont été précisées fin février 2015 au cours d'une réunion avec les représentants de la filière.

Le réseau de vigilance mis en place en mars 2014 par l'AFIDOL, le réseau des techniciens oléicoles et le SRAL est maintenu. Nous vous en rappelons le fonctionnement ci-dessous. Les services du Ministère de l'Agriculture vont renforcer les contrôles auprès des revendeurs de plants. Par ailleurs un laboratoire de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) s'est doté des moyens d'analyse permettant de détecter la présence de *Xylella fastidiosa* sur des échantillons de végétaux). Un poste de chercheur sur cette bactérie a été financé par l'État.

Nous vous recommandons la plus grande vigilance d'une part quand à l'origine de votre matériel végétal quel qu'il soit et surtout s'il provient de la Province de Lecce.

Les symptômes de la maladie sont décrits dans la traduction de la page internet de l'organisme européen qui suit cette affaire, que nous vous proposons en téléchargement ici :

<http://afidol.org/fichiers/pierce.pdf>

Les dessèchements sur les végétaux se manifestent entre mai et août.

Nous vous invitons à contacter un de nos partenaires le plus proche de votre oliveraie si vous suspectez la présence de végétaux atteints.

**ATTENTION** : les symptômes de roussissement ou de dessèchement rapide de tout ou partie de la frondaison peuvent être confondus avec ceux provoqués par un coup de froid, une asphyxie racinaire par excès d'eau, la verticilliose ou une attaque d'hylésine :

- froid: l'hiver 2013/2014 a été particulièrement doux de façon générale.

- hylésine : seuls quelques rameaux sèchent et l'insecte signale sa présence par des trous dans les bois facilement visibles dans la zone limitant la partie verte (vers le tronc) et la partie sèche (vers l'extrémité de la branche).

- verticilliose ou asphyxie racinaire : ces dégâts se situent dans une zone issue d'un rameau, d'une charpentière, d'un tronc de cépée.

Ce sont les pousses qui proviennent d'une "ligne de sève" qui dépérit. La maladie de pierce se manifeste dans une "boule de feuilles" par "proximité géométrique", sans se soucier à quel rameau les feuilles appartiennent.

#### Partenaires du réseau :

- Alpes-de-Haute-Provence : Alex Siciliano  
Groupement des Oléiculteurs de Haute Provence et du Luberon (alex@oleiculteurs.com)

- Alpes Maritimes : Maud Cuchet Damiens  
Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes (mcuchet@alpes-maritimes.chambagri.fr)

- Bouches du Rhône : Nathalie Serra Tosio  
Syndicat Interprofessionnel de l'Olive de la Vallée des Baux / CIVAM 13 (civam13@wanadoo.fr)

- Drôme : Benoit Chauvin Buthaud  
Chambre d'Agriculture de la Drôme (bchauvinbuthaud@drome.chambagri.fr)  
Florence Roche – Société Coopérative du Nyonsais (fr-nyonsnature@orange.fr)

- Var : Rémi Pécout  
Chambre d'Agriculture du Var (remi.pecout@var.chambagri.fr)

- Vaucluse : Isabelle Casamayou – Groupement des Oléiculteurs de Vaucluse / CIVAM 84 (civam84@wanadoo.fr)

Responsable de la publication : Maire de Callian - François Cavallier

Impression : Imprimerie du Golf - Centre AGORA - Callian (Var)  
Tél. 04 94 85 71 39 - Fax 04 94 85 71 43  
www.imprimerie-du-golf.com

Crédits photo : J. Berenger, M. Moumdjian, Le Clos de Callian, A. Carbonnel,

Tirage, publication 2000 exemplaires - Dépôt légal à parution (Avril 2015)

■ La rédaction n'est pas responsable des textes, photos, dessins publiés, qui engagent la seule responsabilité de leurs auteurs. Les documents rédactionnels, photos ne sont pas rendus ou renvoyés aux expéditeurs et leur envoi implique l'accord de l'auteur pour leur libre publication. Les chiffres et bilans prévisionnels annoncés dans le journal mensuel sont donnés à titre purement indicatif, et ne sauraient être une promesse de réalisation. Les informations données sont à titre rédactionnel et ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur par erreurs ou omissions. Tous droits de reproduction ou adaptation, même partielle, par quelque procédé que ce soit, des textes et illustrations, sont strictement interdits dans tous les pays. (Loi N°92-597 du 1.07.1992, code de la propriété intellectuelle) ■



## ŒIL DE PAON (SPILOCAEA OLEAGINUM)

Les conditions climatiques humides avec des pluies qui tombent dans des températures voisines de 15°C sont particulièrement favorables au développement de ce champignon. Il se manifeste sur les feuilles par des taches circulaires grises puis sombres pour au final aller vers le grisâtre parfois teinté de jaune. Les feuilles du bas de la frondaison sont attaquées plus fortement. Les feuilles atteintes meurent et chutent.

Plus d'infos ici :

[http://afidoltek.org/index.php/L'oeil\\_de\\_paon](http://afidoltek.org/index.php/L'oeil_de_paon)

Cette maladie n'est pas mortelle pour l'olivier mais a des conséquences directes sur la production d'olives : absence de la formation des grappes florales et mauvaise alimentation des petits fruits qui n'arriveront pas à rester sur les rameaux.

Dès à présent les observateurs ont visité quelques oliveraies où les arbres sont fortement défoliés et pour lesquels la production 2015 est donc fortement compromise.

Au-delà des conditions climatiques d'autres paramètres sont à prendre en compte :

- la situation du verger : les bas-fonds, l'absence d'aération, le degré d'humidité ambiante sont autant de facteurs favorisant l'œil de paon.
- les variétés : la lucques, le cailletier, la tanche entre autres sont sensibles à cette maladie. À l'inverse, la picholine et l'aglandau par exemple sont moins sensibles.

Le SRAL PACA a mis en ligne un formulaire gratuit (OPTIPAON) qui vous permet en quelques questions de mesurer le degré de risque dans lequel se trouve votre oliveraie : [http://www.agrometeo.fr/op\\_oad.asp](http://www.agrometeo.fr/op_oad.asp)  
L'aération de la frondaison par la taille constitue un bon moyen de freiner le développement du champignon.

En 2014, les oliveraies favorables au développement de l'œil de paon ont été particulièrement attaquées. Elles se trouvent à nouveau en forte situation de risque, même si les taches ne sont pas encore visibles.

## TEIGNE DE L'OLIVIER (PRAYS OLEAE)

À cette époque de l'année, la chenille est encore dans la feuille où elle a creusé une galerie très fine. Elle va ensuite grossir pour sortir de la feuille dans les prochains jours. Au cours de la taille de vos oliviers nous vous invitons à effectuer quelques comptages de feuilles minées : le seuil de risque est au-dessus de 10 % de feuilles minées. Pour l'instant, les observateurs n'ont relevé que quelques vergers dans lesquels ce seuil était atteint. Soyez vigilant !



## COCHENILLE NOIRE DE L'OLIVIER (PRAYS OLEAE)

Aucune présence de cet insecte au-delà des seuils de risque n'a été observé.

**LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS : Chambre d'Agriculture du Var, SIOVB, GOHPL.**

### COMITÉ DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Rémi Pécout (CA83), Nathalie Serra-Tosio (SIOVB), Alex Siciliano (GOHPL),

*N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.*

*Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.*

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CALLIAN

## Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François CAVALLIER

*Présents : F. CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Gérard CAMUZAT, Philippe CAUVIN, Christiane TANZI, Corine GUIGNON, Isabelle DERBES, Michel REZK, Timothée KOENIG, Jean-Luc DELUT, Sylvie AMAND, Anne BILLOT, Michel MOUMDJIAN, Pascale OTTAVY, Mélanie MAURIN, Jean-Christophe CHAUTARD, Jean-Christophe BERTIN*

*Absents excusés : Alexia TOGNETTI (pouvoir à Jacques BERENGER), Magali MORO (pouvoir à F.CAVALLIER), Christian LOUIS (Pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Michèle MERMOZ (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Françoise BOMBACE (pouvoir à Christiane TANZI)*

*Secrétaire de séance : Isabelle DERBES*

18 PRESENTS // 23 VOTANTS

### MODIFICATION DU REGLEMENT ET DES TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT A COMPTER DE LA FACTURATION 2015

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le règlement de l'eau a été adopté par une DCM du 05 avril 1996 et modifié dernièrement le 25 avril 2014.

Monsieur le Maire propose d'aménager ce règlement conformément au document annexé ci-joint. La présente modification consiste à prendre en compte, du fait que la population communale dépasse désormais les 3000 habitants, l'assujettissement à la T.V.A. du service de l'eau, conformément aux taux ci-dessous :

- 5,5 % pour la consommation et les abonnements liés à celle-ci
- 20 % pour tout ce qui concerne les travaux (branchement et autres prestations)

Le conseil oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le règlement et les tarifs de l'eau conformément au document ci-joint.

Délibéré à Callian, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire





## EFFACEMENT DES RESEAUX

Une nouvelle tranche d'effacement des réseaux électrique, pilotée par la communauté de commune, a permis de rendre aux rues du village leur aspect quasiment originel. Oubliés les enchevêtrements disgracieux du siècle dernier, la fée électricité se promène désormais sous terre et on peut se balader le nez en l'air afin de découvrir d'autres horizons.



conseils municipaux

dossier

infos - échos

associations

callian pratique

guide administratif



Les améliorations du quotidien se poursuivent dans la commune, avec la mise en service du mini-giratoire qui relie les chemins du Haut Plan et Jean Paul, ainsi que de l'éclairage de l'allée des Griottiers.



Une ancienne meule du moulin communal a naturellement trouvé sa place parking « Goerg » : patrimoine et modernité sont évidemment compatibles.



Les disgracieux containers à ordures qui débordent vont disparaître du paysage pour trouver place dans un abri plus chic toujours chemin Jean-Paul. Un grand merci à Monsieur Jacques GIMET pour avoir cédé à la commune le foncier indispensable à cette réalisation.







## Le Repas des Anciens

Comme chaque début d'année nos aînés ont répondu en nombre à l'invitation du CCAS de la commune pour le traditionnel déjeuné. Le repas, concocté comme toujours par Luc, le chef cuisinier du restaurant scolaire et secondé par toute son équipe n'a pas failli à sa réputation d'excellence. Merci aux enfants de la maternelle pour la décoration de la salle ainsi que pour la confection des élégantes cartes de menu qui ont ravies l'assistance. Beau moment de rencontre et d'échange entre habitants de tous les quartiers, garant de notre bien vivre.



## Appel au civisme : divagation et déjections canines

Malgré la mise en place de dispositifs gratuits (toutounet), les trottoirs, les rues et les espaces floraux de la Commune sont quotidiennement souillés par des déjections canines.

Cette pollution qui remet en cause la salubrité et l'hygiène de notre village, est aggravée par la présence de chiens errants. Au-delà de propreté, il est question de sécurité publique. Nous rappelons aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont responsables et qu'ils doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute gêne ou incident (déjections, sacs poubelles éventrés, nuisances sonores). Nous faisons appel au civisme de chacun pour que Callian conserve son cadre de vie agréable et convivial.

Nous vous rappelons également que les chiens circulant sur la voie publique doivent être impérativement tenus en laisse, dans tous les quartiers de la commune.

Si aucune amélioration n'est constatée, la Municipalité n'aura d'autre choix que de prendre des mesures répressives à l'encontre des contrevenants, conformément aux articles L 2212-2 du CGCT et de l'article 211-22 du code rural, relatifs au pouvoir de police du Maire.

-En cas de non respect de la réglementation, tout propriétaire qui ne ramasse pas les déjections de son animal s'expose à une contravention de 35€.

-Le propriétaire d'un chien errant, trouvé sur la voie publique est passible d'une amende de 35€ et les frais de fourrière seront à sa charge.

### Emplacements des distributeurs de sacs gratuits :

- \*Montée parking château Goerg
- \*Rue des maisons neuves
- \*Boulevard Amiral Rue
- \*Possibilité d'en retirer à l'accueil de la Mairie

# N'ATTENDEZ PAS L'ÉTÉ !

Renouvelez dès maintenant  
vos titres d'identité si nécessaire,  
vous limiterez ainsi  
les délais d'attente et d'obtention.



Adressez-vous à votre  
mairie pour la carte  
nationale d'identité.

Adressez-vous aux mairies  
équipées d'une station  
biométrique pour le passeport.



Pour plus d'informations, consultez : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)





**LE TEMPS QU'IL FAIT :**

**Esterèu a lo capeù, se plòu pas ara, plò benlèu.**  
 L'Estérel a le chapeau, s'il ne pleut pas maintenant, il pleuvra bientôt !  
 (Nuages sur l'Estérel, la pluie ne devrait pas trop tarder !)  
**Roge de sera, beù temps espèra ;**  
**Roge de matin, la plueia es per camin !**  
 Rougeur du soir, espoir,  
 Rougeur du matin, la pluie est en chemin !  
 (Ciel rouge le soir, il fera beau demain, ciel rouge le matin la pluie va arriver !)

**EN CHEMIN :**

**Lei montanhas si regardon, lei gents si rescontron.**  
 Les montagnes se regardent, les gens se rencontrent !  
**Lo bèu camin camine !**  
 Le beau chemin chemine !  
 (On arrive plus vite à destination en empruntant un beau chemin plus long, plutôt qu'un raccourci tortueux !)  
**Parton pas totjorn lo jo qu'embaston !**  
 Ils ne partent pas toujours le jour où ils ont mis le bât (sur l'âne !)  
 (Se dit de ceux qui ne sont jamais prêts à partir !)

**LE TEMPS QUI PASSE :**

**Amics e plueia passa tres jorns ennueia !**  
 Amis et pluie passé trois jours ça ennuie ! (Souvent ressenti l'été chez nous quand des amis de passage pour un petit bonjour, ne se rappellent plus de repartir !)  
**Vau mai un que saup, que dètz que cercon !**  
 Il vaut mieux un qui sait que dix qui cherchent !  
 (Souvent vérifié dans les rayons de grands magasins .....de bricolage )  
**Entre septante et quatre vint, la mitat resta en camin !**  
 Entre soixante dix et quatre-vingts ans la moitié reste en chemin !  
 (Si vous passez le cap des quatre-vingts ans, vous deviendrez centenaire !)

**COMPORTEMENTS :**

**Fau saupre si planher gagnatz totjorn quauqua ren !**  
 Il faut savoir se plaindre, vous gagnez toujours quelque chose !  
 (Certains usent et abusent de cette devise !)  
**Fau prendre lo temps coma es, l'argent coma ven, lei gents coma son !**  
 Il faut prendre le temps comme il est, l'argent comme il

vient, les gens comme ils sont !  
**Cu rompe paga, lei mocèus son sieu !**  
 Celui qui casse paye, les morceaux sont à lui !  
 (Si dans une boutique vous cassez un objet, vous devrez le payer mais les morceaux sont à vous !)  
**Fai de bèn à Bertrand ti lo rendra en cagant !**  
 Fais du bien à Bertrand, il te le rendra en cagant !  
 (Quelle ingratitude !)

**A TABLE :**

**Peù de cabra a jamai estranglat un lop !**  
 Poil de chèvre n'a jamais étranglé un loup !  
 (Se dit à ceux qui se plaignent quand ils trouvent des fils dans les banettes !(haricots verts à Callian)  
**Matieu mange dau tieu !**  
 Mathieu mange du tien !  
 (Se dit à un invité quand on lui sert le plat-souvent le dessert – qu'il avait amené en cadeau à ses hôtes !)  
**Tota aiga que corre fa bon morre !**  
 Toute eau qui court fait bonne bouche !  
 (L'eau qui court-par exemple en montagne- est bonne à boire !)

**FAMILLE ET TRAITS DE CARACTERE :**

**Un pin fa un pin fa pas un cade !**  
 Un pin fait un pin il ne fait pas un cade !  
 ( Confirmé par la génétique !)  
**Cade topin trobe totjorn sa cubercèla !**  
 Chaque marmite trouve toujours son couvercle !  
 (Mesdemoiselles il ne faut pas désespérer, vous trouverez bien l'âme sœur!)  
**Marida testa bonei cambas !**  
 Mauvaise tête, bonnes jambes !  
 (vérifié par certains tous les jours !)  
**Se la barba blanca fasié lo sage, lei cabras lo devien estre !**  
 Si la barbe blanche faisait le sage, les chèvres devraient l'être !  
**Tant li plòu davant coma darrier !**  
 Il lui pleut autant devant que derrière !  
 (Impassible ou flegmatique, il se fiche de tout !)

*\*La graphie du provençal utilisée ici est la graphie dite classique (en usage depuis le Moyen âge,) contrairement à la graphie mistralienne quasiment phonétique qui est en usage depuis la 2ième moitié du 19ième siècle !*



## LES OLIVADES

La pénurie d'olive n'a pas empêché la tradition de perdurer. Après une bonne nuit orageuse le ciel de Provence a comme par enchantement retrouvé sa couleur d'origine afin que les « Olivades » se déroulent sous les meilleurs auspices. Merci à l'Office de tourisme, au comité des Fêtes et au service Culturel d'avoir permis aux nombreux participants de se régaler avec les produits du terroir.



## PICKLEBALL FRANCE – PAYS DE FAYENCE



Notre association Pickleball France – Pays de Fayence a été constituée le jeudi 26 février 2015.

[Vous trouverez toute l'information nécessaire sur notre sport en vous rendant sur www.pickleballfrance.org](http://www.pickleballfrance.org)

Notre association a pour but la pratique du sport mais aussi l'aide à tous ceux qui souhaiteraient l'introduire dans une communauté spécifique en y créant un nouveau groupe de joueurs.

Nous sommes à l'origine de l'introduction de ce sport en France. Il rencontre un très grand succès en Amérique du Nord et fait ses premiers pas en Europe.

Nos coordonnées sont :

Pickleball France – Pays de Fayence

Activité proposée : Pickleball (sport de raquette)

Lieux d'activité : Fayence, La Ferrage et Callian, Hall multisports

Président : Pierre Obozinski - Tel 04 94 47 78 49 / 06 35 91 58 54  
[contact@pickleballfrance.org](mailto:contact@pickleballfrance.org) - [www.pickleballfrance.org](http://www.pickleballfrance.org)



## Concours « Villes et Villages fleuris » et « Maisons fleuries et autres » 2015

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la mairie de Callian va participer au concours « Villes et Villages fleuris » en partenariat avec l'Agence de Développement Touristique Var Tourisme.

La commune va présenter à ce concours la place de l'hôtel de ville, l'Espace Goerg, la cascade (place Honoré Bourguignon).

Nous apprécierons la participation de particuliers, commerces et établissements publics au sein de ce concours. Afin d'optimiser la sélection des participants, nous vous demandons de photographier vos réalisations au moment de la floraison et de nous les envoyer avant le 10 juin 2015 à l'office de tourisme par mail : [contact@tourisme-callian.fr](mailto:contact@tourisme-callian.fr) ou par téléphone au 04 94 47 75 77. La commune de Callian vous inscrira à ce concours. De ce fait, le jury départemental ne visitera pas les candidats. Les élections se feront sur photos prises par les communes.

Le jury départemental sera composé d'élus, de personnalités qualifiées et professionnels de l'horticulture. La visite des communes candidates se fera de fin mai à fin juin.

Le mois de juillet sera consacré aux délibérations des jurés. Les remises des prix départementales se feront à l'automne. Nous inviterons tous les participants lors de la remise des prix.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**M. MOUMDJIAN, Président,  
et Mme AMAND-VERMOT, Adjointe**

## UNION ÉCONOMIQUE DU PAYS DE FAYENCE

*Récompenser, Fidéliser & surtout Favoriser la Proximité !*



Cette nouvelle structure contribuera au dynamisme commercial du Territoire du Pays de Fayence en proposant des animations et événements qui permettront à tous de participer, à des tirages ou des jeux au cours d'événements ponctuels, etc.... Elle souhaite fidéliser la clientèle en améliorant la qualité de l'Accueil, la qualité des Services et la qualité du Conseil.

*L'ensemble de ses adhérents, artisans, commerçants, professions libérales, autoentrepreneurs, pme, pmi, entreprises de toutes tailles s'unissent pour mieux vous servir.*

**DEVENEZ MEMBRE !**

L'objectif de l'Union Economique en Pays de Fayence est de faciliter le développement de proximité. Il a également comme mission de mutualiser les réseaux d'affaires développés par chacun et d'initier des actions répondant au mieux à leurs attentes.

**CDC du Pays de Fayence**  
50 route de l'Aérodrome - CS 80106 - 83440 Fayence - 06 99 74 23 06  
[contact@ue-paysdefayence.fr](mailto:contact@ue-paysdefayence.fr) - [www.ue-paysdefayence.fr](http://www.ue-paysdefayence.fr)





## Nouveau service A C A P - AUTISME (TSA)

L'Association ACAP développe sur l'année 2015. L'aide au répit pour les parents d'enfants autistes. Spécialiste de l'aide à domicile depuis 1998, **L'ACAP répond aux besoins Des familles et enfants atteints par Ce trouble et leur apporte sérénité et répit**

Rencontrant régulièrement des familles et leurs intervenant(e)s et sur la demande d'une association partenaire spécialisée dans l'AUTISME, l'ACAP a pris conscience que de nombreux parents étaient demandeurs d'aide afin que leurs enfants autistes soient gardés, qu'ils puissent avoir **des moments de répit** et ainsi **éviter l'épuisement**.

Avec le soutien d'associations spécialisées dans l'AUTISME, les Mairies du Var, le Conseil général 83, les associations partenaires, **l'ACAP souhaite répondre aux besoins des parents**. L'association propose pour tous, des solutions adaptées et de qualité.

## Nos prestations

### Des prises en charge personnalisées



Nos responsables se rendront au domicile des familles pour étudier leurs besoins.

**Nos intervenant(e)s sont formé(e)s aux différentes méthodes de prise en charge d'une personne autiste.**

Notre service, bénéficiant d'un agrément qualité N° SAP 417692647 dans le département du Var, est là pour aider les familles dans leur quotidien et prendre en charge la personne autiste, en partenariat avec les institutions et tout professionnel intervenant au domicile de la personne.

Bénéficiez d'une réduction ou d'un crédit d'impôt de 50% sur les sommes versées au titre des services à la personne.

Notre personnel est soigneusement sélectionné selon des critères de compétences adaptées au syndrome autistique.

Il apporte une aide aux parents :

- AIDE AU RÉPIT
- ACCOMPAGNEMENT DANS LA VIE QUOTIDIENNE

Il apporte une aide aux enfants :

- ACQUISITION DE L'AUTONOMIE
- SOCIALISATION
- SORTIES PROMENADE
- RÉGULARITÉ DANS LE RYTHME DE VIE

**L'ACAP est prestataire de service, vous n'avez donc aucune charge sociale à payer en sus et l'ACAP se charge de toutes les formalités administratives.**

### Plan de formation AUTISME 2015

Nos assistantes de vie aux familles et nos auxiliaires de vie sociale vous apportent aide et soutien.



Toutes ont suivi une formation spécifique afin :

- d'approfondir les différents aspects de l'autisme
- d'améliorer les difficultés liées à la communication, à la socialisation, à l'acquisition de plus d'autonomie par une prise en compte des besoins individuels de chaque personne.

**Toute notre équipe est à votre service.**

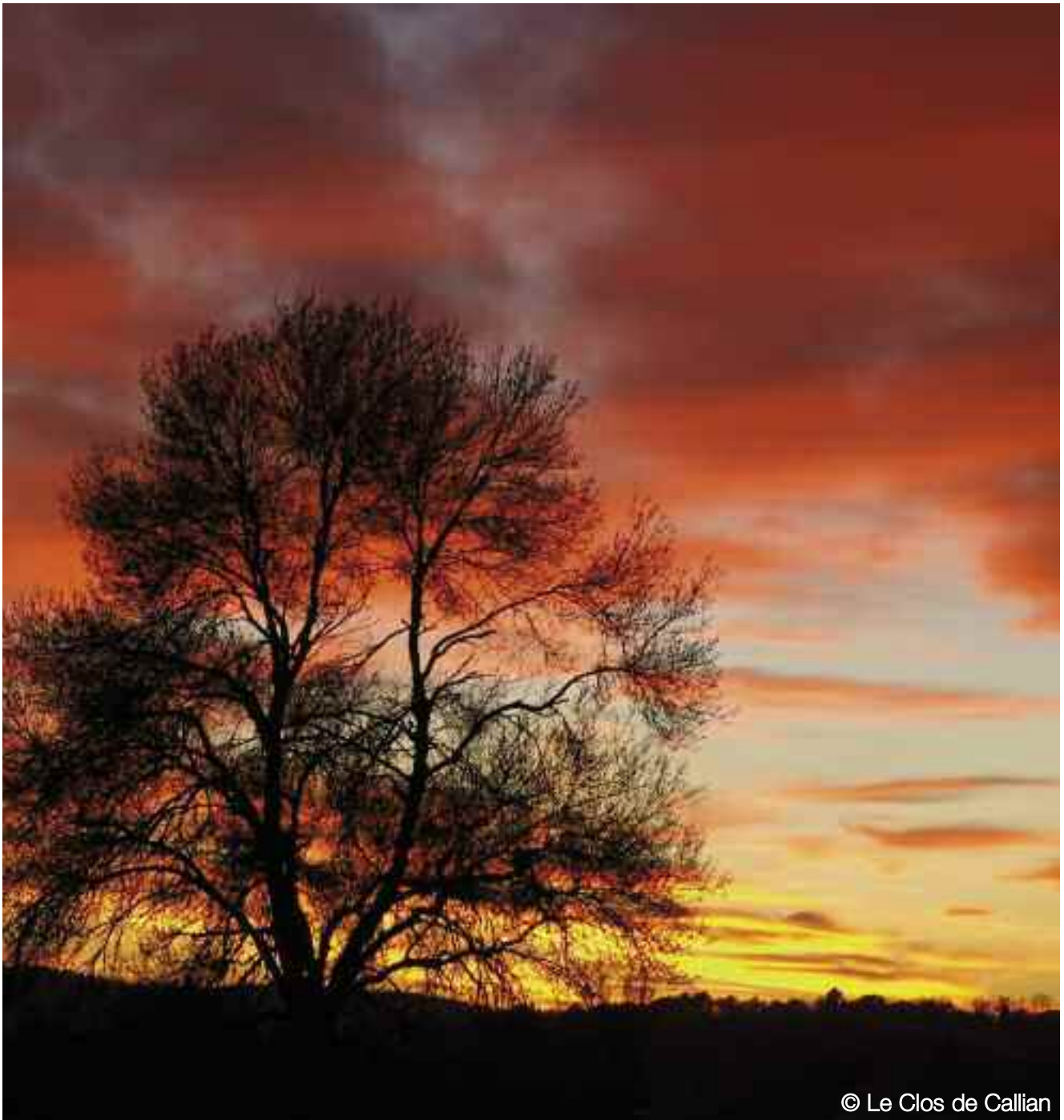
### Votre conseiller local près de chez vous



**ACAP - Siege social : 143, rue Jean Aicard - BP 10459 - 83300 DRAGUIGNAN**  
 • 153 communes • 14 Responsables de secteurs • 450 Salariées • 1700 Clients  
 • 338 800 heures annuelles

Servies (2014) - Directeur de l'association : M. René HAYERE  
 Association Loi 1901 - Agrément N°SAP 417692647





© Le Clos de Callian

---

## ESPACE D'EXPRESSION DÉMOCRATIQUE

---

*Même si la loi n'en fait pas obligation à des communes de notre taille, la municipalité a souhaité réserver dans le bulletin de la commune une page d'expression démocratique permettant aux représentants de chaque liste, majorité incluse, de publier leur point de vue. Cette rubrique sera donc désormais récurrente dans ce bulletin*

---

**Liste « Callian citoyen »**

pas de contribution pour ce numéro

---

**Liste « Callian nous rassemble »**

pas de contribution pour ce numéro

---

**Liste « Callian mon village »**

pas de contribution pour ce numéro

---

## Callian pratique



Le ramassage des ordures ménagères, désormais compétence de la communauté de communes du pays de Fayence a fait récemment l'objet pour notre village d'un renouvellement de contrat attribué par marché public à un autre opérateur. Voici les principales modifications concernant le fonctionnement de ce service.

Les ordures ménagères sont collectées quatre jours par semaine, le Lundi, Mardi, Jeudi et Samedi entre 6h00 et 14h00. Cette collecte sera effectuée simultanément sur tout le territoire communal. De nouveaux containers plus volumineux seront progressivement mis en place.

Les éventuels ajustements nécessaires au bon fonctionnement de ce service ne manqueront pas de vous être signalés.

### • Cartes grises

Les dossiers de cartes grises sont instruits au poste de police municipale du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30.

### • Maison des associations (Espace Bourgain)

Désormais pour des raisons de nuisance sonore l'espace Bourgain n'est plus loué aux particuliers.

### • Prêt de Matériel

Inscription en Mairie Minimum 15 jours avant.

## CALENDRIER DES JOURS DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS POUR LA COMMUNE DE CALLIAN

AVRIL 2015	Mardi 14 et Mardi 28
MAI 2015	Mardi 12 et Mardi 26
JUIN 2015	Mardi 9 et Mardi 23
JUILLET 2015	Mardi 14 et Mardi 28

Inscrivez-vous impérativement pour l'enlèvement de vos encombrants au N° Vert 0800 00 40 15 (appel gratuit depuis un poste fixe) De 9h à 12h et de 14h à 17h

Nous vous conseillons de prendre rendez-vous 8 à 10 jours avant la date de collecte souhaitée

- Les encombrants sont collectés suivant les dates définies sur le calendrier ci-dessus.
- Ils doivent être présentés et accessibles devant votre domicile.
- L'enlèvement se fait uniquement après inscription au n° vert.
- La collecte des encombrants n'étant pas un service de déménagement, le nombre, le poids et le volume des encombrants devront être raisonnables.
- Gravats interdits.

Pour les apports volontaires, la déchèterie communautaire est également à votre disposition :  
RD 56, route de Bagnols en Forêt, Tourrettes.

Horaires période hivernale (du 01/10 au 31/03) :

De 13h à 17h du lundi au samedi / fermée les jours fériés et le dimanche

Horaires période estivale (du 01/04 au 30/09) :

De 13h à 17h du lundi au samedi et e 8h à 12h le dimanche / fermée les jours fériés

Lors de votre première visite, vous devez vous munir : d'une photocopie de votre carte d'identité et d'une photocopie d'un justificatif de domicile (quittance EDF, eau ou une preuve de qualité de contribuable).

## Etat Civil 2015



### Naissances

16 novembre	..... Léa PROLHAC
05 janvier	..... Walid BOUKHIER
11 février	..... Angel CASTILLEJOS
18 janvier	..... Victor GOMEZ MONCADA
28 janvier	..... Ayoub BOUKADIDA
03 mars	..... Maëline MEUNIER
16 mars	..... Evan BODART

### Mariage

14 février	..... Laurence FAUCHARD
	..... & Frédéric FIORENTINO

### Décès

30 novembre	..... Yves PRUFÉ
10 janvier	..... Pierrette ROUX
12 janvier	..... Liliane LANCIAUX
16 janvier	..... René MONGEOT
07 mars	..... Fernand ROVINI

# LE GUIDE DES FORMALITES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

OBJET	OU S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	RÈGLEMENT, DÉLAIS
Carte Nationale d'Identité (CNI)	Mairie	2 photos d'identité (photographe ou Photomaton agréé) Présence du demandeur obligatoire 1 copie intégrale d'acte de naissance (moins de 3 mois) - selon le cas 1 justificatif de domicile ( moins de 3 mois) (facture eau/EDF/téléphone/Impôts) L'ancienne carte / en cas de perte ou vol : déclaration + 25€ en timbres fiscaux Pour les mineurs CNI du parent demandeur + livret de famille	Gratuit délai 3 semaines minimum
Passeport	Mairie de Fayence	<b>Sur rendez vous au 04 94 39 15 00 - délais variable</b> <b>Le dossier ne sera établi que sur présentation de la totalité des pièces demandées et en présence du demandeur.</b> Majeurs : 86€ en timbres fiscaux Mineurs 0 à 15 ans : 17€ en timbres fiscaux Mineurs 15 à 18 ans : 42€ en timbres fiscaux Récupérer le cerfa et la liste des pièces à fournir en mairie de Callian.	Délais variable
Permis de Conduire National	Mairie	Selon le cas, nouvelles dispositions à compter du 16 Septembre 2013 Se renseigner en Mairie Duplicata perte ou vol : 25 € en timbres fiscaux	Gratuit délai variable selon période
Perte CNI, Passeport,	Mairie	Déclaration, remise du récépissé valable 1 à 2 mois suivant pièce	Gratuit, immédiat
Vols tous papier d'identité	Gendarmerie	Récépissé valable 2 mois	Gratuit, immédiat
Sortie de territoire (enfant mineur)	En application de la circulaire N° INTD1237286C du 20/11/2012, les autorisations de sortie du territoire (AST) individuelles ou collectives sont supprimées à compter du 1 <sup>er</sup> Janvier 2013		
Copie d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance ou Ministère des affaires étrangères	Demande écrite par l'intéressé motivant la nécessité ; fournir CNI préciser date de naissance et filiation	Gratuit Enveloppe timbrée Délai variable
Extrait du casier judiciaire	Casier Judiciaire National	Demande par écrit 107,rue du Landreau 44079 Nantes cedex 01 ou internet www.cjn.justice.gouv.fr	Gratuit 8 Jours
Déclaration de naissance	Mairie du lieu d'accouchement	Certificat médical de naissance, livret de famille ou CNI	Gratuit, immédiat
Reconnaissance d'enfant	Mairie	CNI du ou des parents Si déclaration conjointe : présence des deux parents obligatoire	Gratuit, immédiat
Déclaration du décès	Mairie du lieu de décès	Certificat médical de décès et livret de famille ou acte de naissance	Gratuit, immédiat
Carte d'électeur	Mairie	CNI ou passeport en cours de validité, justificatif de domicile de moins de 3 mois	Gratuit Toute l'année
Carte grise	Police municipale 04 94 76 42 12	Se renseigner auprès de la Police Municipale	Coût variable suivant puissance fiscale et la 1 <sup>ère</sup> mise en circulation
Cimetière	Police municipale	Contacteur Mr Mariani du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30	
(recensement militaire)	Mairie	Livret de famille des parents Pour les filles et les garçons de nationalité française de 16 ans révolus (présence de l'intéressé ou du représentant légal)	Gratuit Immédiat Obligatoire
Réforme du nom de famille - choix de nom	Mairie	Au moment de la reconnaissance avant naissance ou de la naissance, présence obligatoire des deux parents.	Gratuit Immédiat
R.S.A.	Mairie	Se renseigner auprès du Service Social de la Mairie	Gratuit Sur RDV
Attestations d'accueil (procédure à compter du 01/01/2005)	Mairie	Hébergeant : CNI, Passeport ou Carte de séjour, justificatif de domicile (EDF, Téléphone) document prouvant la qualité de propriétaire ou locataire. Dates d'accueil antérieurs Hébergé : nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, n° du passeport, adresse dans le pays d'origine. Si accompagné préciser nom, prénom, date et lieu de naissance (uniquement épouse et enfants), délai et date du séjour (3 mois maximum)	Timbre fiscal 30 € délai variable
Urbanisme	Mairie	Permis de construire par maison individuelle et / ou ses annexes : cerfa N° 13406*02 (5 exemplaires) Déclaration préalable : nouveaux cerfas N° 13703*02, 13702*02 et 13404*02 selon les cas (4 exemplaires) Permis de construire ou d'aménager : cerfa N° 13409*02 Certificat d'urbanisme : cerfa N° 13410*02 - Permis de démolir : cerfa N° 13405*02	Délai d'instruction variable selon la demande
Abonnement eau	Mairie	Changement de propriétaire : attestation de propriété, relevé index Nouvel abonné : permis de construire accordé ou déclaration de chantier	Droit d'eau : 950 € Assainissement : 950 €
Inscriptions école maternelle	Mairie	Première année uniquement ou changement de commune. Fournir livret de famille et justificatif de domicile et certificat de radiation pour le changement de commune	
Inscriptions cantine	Mairie	Fournir certificat de travail des deux parents	2,60 € le repas
Inscriptions transport scolaire	Mairie	Fournir 2 photos	Gratuit (5 € en cas de perte)
Inscriptions école primaire Pour le C.P.	Mairie	Première année uniquement ou changement de commune. Fournir livret de famille et justificatif de domicile et certificat de radiation pour le changement de commune. Fournir le livret de Famille et justificatif de domicile	Gratuit

conseils municipaux

dossier

infos – échos

associations

callian pratique

guide administratif



# Numéros utiles



**Mairie** 04 94 39 98 40

**• Horaires Mairie :**

lundi à vendredi 9h00-12h00 14h00-17h00

samedi matin 9h30-12h00

**• Horaires urbanisme (fermé le lundi) :**

mardi à jeudi 14h30-16h30

vendredi 10h00-12h00

**Police municipale ouverture du bureau : 04 94 76 42 12**

Horaires : lundi au vendredi 8h30-12h00

samedi 9h00 - 12h00

**Médiathèque 04 94 76 59 16**

**Office de tourisme 04 94 47 75 77**

• Horaires d'hiver du Lundi au Vendredi 9h00 - 12h00

13h30 - 17h30

**Poste 04 94 39 40 05**

Horaires - lundi 9h00-12h00 13h30-16h00

mardi au vendredi 9h00-12h00 13h30-16h30

samedi 9h00-12h00

Levées : semaine 14h45 (samedi : 11h30)

**Pharmacie 04 94 76 53 11**

Horaires :

lundi au samedi 9h00-12h00 15h00-19h00

**Consultations sociales :**

• **Château Goerg (uniquement sur rendez-vous) :**

**04 83 95 55 10**

Assistante sociale :

tous les mardis matins sauf le 1<sup>er</sup> du mois

• **Au C.C.A.S. :** 04 94 47 69 84

**Château Goerg – Callian**

Entraide sociale (Aide ménagère) : jeudi 14h00-15h00

**Salle des sports 04 94 47 75 60**

**École primaire 04 94 76 41 61**

**École maternelle 04 94 47 70 40**

**Paroisse 04 94 39 06 20**

**Taxi 06 61 62 68 23**

**Audioprothésistes :**

• Jérôme JILLIOT 04 94 68 32 09

• Virginie TARAUD-JILLIOT

**Dentistes :**

• Michel MAZAN 04 94 85 71 03

**Gynécologue :**

• Jean-Luc LEHMANN 04 94 84 14 76

**Infirmières :**

• Isabelle GRIMAUD 04 94 47 74 75

• Corinne GUIGNON 04 94 47 74 75

• Karine GRUWEZ 04 94 47 74 75

• Séverine AQUET / BERNARDINI 04 94 47 74 75

**Magnétiseur :**

• Martial WARGNIER 04 94 39 20 32

[www.martial-wagnier.fr](http://www.martial-wagnier.fr)

**Kinésithérapeutes :**

• Christophe GUYARDEAU 04 94 39 17 00

• Patricia DELSENY 04 94 67 02 56

• Fabrice MARTEAU 04 94 47 73 08

• Vincent THUMELAIRE 06 07 46 50 70

**Acupuncture :**

• Valérie LEVEL 06 09 69 17 63

**Etiopathe :**

• Olivier DUMAS 06 21 46 03 56

**Ostéopathes**

• Didier STRZYZEWSKI 04 94 39 80 99

• Irène PAGES 04 94 76 51 87

• Pauline GUIGNON / Pascale FEMY 06 76 85 23 47

**Ortophonistes :**

• Béatrice ZARRI 06 62 60 51 82

• Charlotte BERNASCONI 04 94 39 75 26

**Ophthalmologiste :**

• Mohamed MOKRANE 06 09 58 67 47

**Psychologue :**

• Elodie RABOT 06 14 45 71 82

**Clinique Vétérinaire "ARIA" :**

• Dr. C. NAVARRO - Dr. J. PIETRAIN - Dr. A DUBOIS

04 94 47 61 64

**Cabinet de Cardiologie :**

• Dr. SIEURAT - Dr. L'HERITIER 04 94 50 27 26

481 Chemin des Moulins - CALLIAN

<b>Pompiers</b>	<b>18</b>
<b>Ambulance</b>	<b>04 94 85 50 37</b>
<b>Gendarmerie</b>	<b>04 94 39 16 40</b>
<b>Pharmacie de garde</b>	<b>32 37</b>
<b>Centre anti-poison</b>	<b>04 91 75 25 25</b>
<b>Centre grands brûlés</b>	<b>04 91 94 16 69</b>
<b>Enfance maltraitée N°Vert</b>	<b>0800 05 41 41</b>

**Médecins :**

• Robert ESCALIER 04 94 47 67 91

• Jean-Yves HUET 04 94 47 67 92

• Régis LAURE 04 94 76 53 28

• Odile LION 04 94 47 67 92

• Philippe MATHIEU 04 94 76 53 28

• Alexandre BELO 04 94 47 67 92

• Laure RAMOINO 04 94 47 67 92